



Délégation Île-de-France

DISPOSITIF

Préparation à l'examen professionnel de promotion interne d'Éducateur des APS

Pour l'accès à cette préparation, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** :
Tremplin Perfectionnement en communication écrite (*capacités rédactionnelles, analyse, synthèse*) **7 jours / 42 h** (dont 2 jours en distanciel)
Ou être réorienté.e vers un parcours de formation continue à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

Epreuves d'admissibilité	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales <i>Méthodologie – Travail en mode projet – 3 devoirs – 1 examen blanc – 3 webinaires de correction - utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 24 h / 4 jours (dont 3 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 15 h / 2,5 jours (dont 9 h dédiées aux devoirs, 3h aux webinaires, 3h aux ressources)</p>
Apport de connaissances	<p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 24 h / 4 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**